

# Les conseils municipaux

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 mars 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 mars 2018, à 20 h 00, sous la présidence de Philippe MIGNOT Maire. Nombre de conseillers :

En exercice : 27 - Présents : 22 - Procurations : 2 / Ont donné procuration : - M. Bruzzese à M. Mignot ; M. Petit à Mme Guillaud-Lauzanne, Mme Brami à Mme Monnery (pour le point n°1, Mme Brami est entrée en séance au point n°2) - Absents : 3

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Il présente le Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 qui est adopté à l'unanimité

- Il accueille Mme Eliane Duchaine, nouvelle conseillère municipale, de la liste «Rassembler pour Beaurepaire», en remplacement de M. JF Bordet, démissionnaire. Le Conseil Municipal :

**1) Adopte, à l'unanimité le Compte administratif 2017 dont le résultat s'établit ainsi :**

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
<b>Prévisions budgétaires totales (a)</b>	<b>2 266 685,00</b>	<b>4 884 000,00</b>	<b>7 150 685,00</b>
Titres de recettes émis (b)	1 909 556,61	4 607 608,40	6 517 165,01
<b>Dépenses</b>			
<b>Prévisions budgétaires totales (c)</b>	<b>2 266 685 ,00</b>	<b>4 884 000,00</b>	<b>7 150 685,00</b>
Mandats émis (d)	572 024,90	4 051 906,72	4 623 931,62
<b>Excédent ( b - d)</b>	<b>1 337 531,71</b>	<b>555 701,68</b>	<b>1 893 233,39</b>

### Résultat d'exécution du budget principal

	(a)	(b)	(c)	d = ( a - b + c)
	Résultat clôture 2016	Affectation du résultat en 2017(résultat 2016 art 1068)	Résultat 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	-28 635,23		1 337 531,71	1 308 896,48
Fonctionnement	854 674,89	410 674,89	555 701,68	999 701,68
	826 039, 66		1 893 233,39	2 308 598,16

**2) Adopte, à l'unanimité, le compte de Gestion en tous points identiques au Compte Administratif 2016 :**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	-28 635,23€		1 337 531,71€	1 308 896,48€
Fonctionnement	854 674,89€	410 674,89€	555 701,68€	999 701,68€
Total	826 039,66€		1 893 233,39€	2 308 598,16€

**3) Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué :**

Résultat de fonctionnement 2016	854 674,89	A	
Part affectée à l'investissement année 2017 (art 1068)	410 674,89	B	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	555 701,68	C	
Résultat de clôture	999 701,68	A + C - B	
<i>Constatation du besoin de financement des investissements compte tenu des restes à réaliser</i>			
Déficit d'investissement 2016	-28 635,23	D	
Résultat de l'exercice 2017	1 337 531,71	E	
Résultat de clôture cumulé ( Résultat 2017 -déficit 2016)	1 308 896,48	F = D-E	
Dépenses RAR	1 505 350,00	G	
Recettes RAR	0,00	H	
Résultat des RAR	-1 505 350,00	I = H - G	
Besoin de financement des investissements	-196 453,52	I+ F	
Virement prévu au Budget 2017	410 000,00		
Affectation proposée du résultat 2017	410 701,68		

AFFECTATION DU RESULTAT 2017				
	A	B	C	Excédent à reporter 2018 (A+B-C)
<i>Situation des résultats</i>	<i>Résultat de clôture 2016</i>			
		<i>résultat de l'exercice 2017</i>	<i>affectation Du résultat article 1068</i>	
Fonctionnement	854 674,89	555 701,68	410 674,89	999 701,68
Investissement	-28 635,23	1 337 531,71		1 308 896,48
<i>cumul</i>	<i>826 039,66</i>	<i>1 893 233,39</i>		<i>2 308 598,16</i>

Excédent de fonctionnement à reporter en 2018	589 000,00
Excédent d'investissement à reporter en 2018	1 308 896,48

**4) Prend acte, des Orientations Générales présentées par M. Le Maire :**

- Maintien des Taux des taxes locales,
- Financement des investissements sans recours à l'emprunt
- Continuer à conforter notre autofinancement

Ces trois orientations essentielles sont les bases de la préparation du BP 2018

**5) Suite à la démission du conseil municipal de Mme Souidi et de M. Bordet remplacés respectivement par M. J. Dimier et Mme Duchaine les commissions municipales sont modifiées, après vote, à l'unanimité, comme suit :**

**M. J. Dimier intègre :**

- Le CCAS et la commission des finances en remplacement de Mme Souidi
- La commission Urbanisme en remplacement de Mme Brami, et
- La commission « Foires et Marchés » en remplacement de Mme Monnery
- Mme E. Duchaine intègre la commission « Dynamisme économique » en remplacement de M. Bordet

M. J. Dimier remplacera les postes laissés vacants par Mme Souidi dans les commissions ouvertes aux conseillers municipaux à la Communauté de Communes du territoire de Beaurepaire.

**6) Adopte, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet (70 %), soit une durée hebdomadaire de service représentant 24 h30 par semaine**

**7) Donne son accord, à l'unanimité, à la passation d'une convention de mise à disposition gratuite des locaux situés à la Maison des Associations au profit de l'association « Œuvre Saint Joseph » gestionnaire du dispositif « Maison des Adolescents » à compter du 1er janvier 2018 et pour toute la durée du mandat municipal et Autorise M. le Maire à signer cette convention**

**8)** Donne son accord, à l'unanimité, pour l'organisation des classes transplantées à Paris au profit de 47 élèves des classes de CM1 de l'école La Poyat et Fixe la participation des familles à hauteur de 25% du coût total (soit 132,00€ par élève). Prend en charge 75% du coût de la classe transplantée (soit 396 € par élève). Inscrit les crédits au BP 2018.

**9)** S'oppose, à l'unanimité, par une motion au retrait d'un poste d'enseignant prévu à l'école « La Poyat ». Demande au Recteur de l'Académie de Grenoble de revoir sa position et de maintenir tous les postes nécessaires à un service de l'éducation de qualité.

**10)** Approuve, à l'unanimité, les termes de la convention permettant l'adhésion de la commune de BEAUREPAIRE aux services, proposés par le catalogue des services, du service informatique de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire. Autorise le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à ce dossier . Dit que les frais de fonctionnement, notamment des charges de personnel, sont pris en charges par la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire. Charge le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire